

**BIAT- LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 SEPTEMBRE 2008**

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2008	TROISIEME TRIMESTRE 2007	DU DEBUT DE	DU DEBUT DE L'EXERCICE	31/12/2007
			L'EXERCICE COMPTABLE 2008 AU 30/09/2008	COMPTABLE 2007 AU 30/09/2007	
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>95 108 710,218</b>	<b>82 164 451,510</b>	<b>281 906 261,529</b>	<b>247 037 044,930</b>	<b>343 147 813,451</b>
* Intérêts	67 059 987,966	57 245 696,139	197 231 209,962	174 169 234,609	240 820 225,272
* Commissions en produits	12 653 477,482	12 123 625,276	37 839 048,778	35 608 047,900	48 848 902,192
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	15 395 244,770	12 795 130,095	46 836 002,789	37 259 762,421	53 478 685,987
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>33 502 259,051</b>	<b>29 932 091,675</b>	<b>93 777 702,832</b>	<b>84 688 513,398</b>	<b>114 521 392,185</b>
* Intérêts encourus	32 301 746,699	28 770 319,257	91 115 335,888	82 134 841,739	111 374 301,576
* Commissions encourues	1 200 512,352	1 161 772,418	2 662 366,944	2 553 671,659	3 147 090,609
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>61 606 451,167</b>	<b>52 232 359,835</b>	<b>188 128 558,697</b>	<b>162 348 531,533</b>	<b>228 626 421,266</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>601 151,151</b>	<b>627 349,170</b>	<b>1 905 387,758</b>	<b>1 956 797,423</b>	<b>2 703 420,722</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>34 056 415,902</b>	<b>33 523 363,972</b>	<b>101 968 063,481</b>	<b>100 133 159,964</b>	<b>135 464 051,694</b>
* Frais de personnel	23 629 391,310	22 907 922,273	69 930 251,171	68 340 054,214	90 765 552,344
* charges générales d'exploitation	6 925 394,056	6 867 079,998	21 516 014,699	20 884 293,146	29 627 254,178
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>527 223 061,096</b>	<b>590 933 878,233</b>	<b>614 529 216,258</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	370 443 610,491	447 640 628,954	459 934 306,103
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	156 779 450,605	143 293 249,279	154 594 910,155
<b>7- Encours des crédits</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 295 324 825,616</b>	<b>2 948 590 242,995</b>	<b>3 043 691 107,079</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 896 398 737,787</b>	<b>4 020 626 269,050</b>	<b>4 096 778 714,120</b>
* Dépôts à vue	-	-	2 054 165 274,786	1 687 595 044,592	1 792 293 798,301
* Dépôts d'épargne	-	-	963 657 252,117	872 864 892,058	910 655 403,430
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>169 425 103,045</b>	<b>184 040 864,757</b>	<b>171 700 670,395</b>
* Emprunt obligataire			21 010 008,767	31 515 815,877	20 075 463,014
* Emprunts subordonnés			78 731 823,564	78 731 823,564	77 142 714,496
* Ressources spéciales			69 683 270,714	73 793 225,316	74 482 492,885
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>411 956 861,927</b>	<b>365 949 208,741</b>	<b>411 688 967,377</b>



## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2008**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au troisième trimestre de l'année 2008.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2008 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2008 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2008 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2008 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-09-2008.

## 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au troisième trimestre 2008. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2008 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## 3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en

tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de septembre 2008 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2008. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-09-2008.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### 1- Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 30/09/2008 à 281 906 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

### 2- Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 30/09/2008 à 93 778 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### 3- La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement. Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### 4- Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

#### 5- Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### 6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### 7- Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2007 et au 30/09/2008 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2007 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 29/05/2008.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 30/09/2007 et au 30/09/ 2008 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.